



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2025

2025-12-23

Régie eau et assainissement : Refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la rue de la Minouche à la Commune de LA PRETIERE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 40 (*dont suppléé : 1*)

Nombre de délégués titulaires absents : 35 (*dont représentés : 6*)

Votants : 46

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 novembre 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Michel GONIN (Viethorey) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Claude HUEBER (Onans) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Annie GROSJEAN (Nans) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry), pouvoir à Virginie MAURIVARD ; Michaël HUGONIOT (Arcey), pouvoir à Christophe DUPONT ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), pouvoir à Bruno BEAUDREY.

Absents suppléés : Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine LOHSE

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-12-23

Régie eau et assainissement : **Refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la rue de la Minouche à la Commune de LA PRETIERE**

Emmanuel SPADETTO, vice-président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que le règlement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, a été validé par délibération 2023-01-04 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2023.

La commune de LA PRETIERE a validé le règlement précité par délibération DCM 2024/023 du Conseil Municipal du 24 septembre 2024.

L'article 2 du règlement précité, concernant la modification des équipements (en cas de changement de destination, création d'un bâtiment, extensions de zones), en son alinéa 3, stipule qu'en cas de permis tacite ou accepté avec non consultation de la Régie Eau et Assainissement lors du dépôt du permis, les travaux sont à la charge de la Commune.

Ainsi, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la Rue de la Minouche à LA PRETIERE, prévus en 2026, sont imputables à la Commune de LA PRETIERE, suite à l'absence de consultation des services de la Régie Eau et Assainissement lors du dépôt d'un nouveau permis de construire sur une parcelle située sur ladite rue.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 3 917,64 € HT.

Ce montant est révisable en fonction du Décompte Général Définitif des travaux.

Vu le règlement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, approuvé par délibération 2023-01-04 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2023.

Vu la délibération DCM 2024/023 du Conseil Municipal de LA PRETIERE du 24 septembre 2024, validant le règlement de fonctionnement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 novembre 2025,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la refacturation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la Rue de la Minouche, à la Commune de LA PRETIERE ;
- d'autoriser les services de la Régie Eau et Assainissement à produire la refacturation des travaux précité, conformément au règlement de fonctionnement entre Communes / Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes / Usagers, sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, pour un montant estimatif de 3 917,64 € HT, révisable en fonction du Décompte Général Définitif des travaux,
- de charger le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0